

Projet pédagogique élémentaire

Projet Educatif Territorial de la Commune de
Magalas
2017-2020

Sommaire

- I. Informations générales et Introduction
- II. Le cadre d'action
- III. Des objectifs partagés
- IV. Périmètre et publics
- V. Etat des lieux et diagnostic
- VI. Les horaires
- VII. Mise en œuvre du PEDT
- VIII. L'encadrement
- IX. L'évaluation
- X. Annexes

I. Informations générales et Introduction

Date de présentation du projet :

Période de validité du projet (1,2 ou 3 ans maximum à partir de septembre 2014) : 3 ans

Périmètre territorial du projet : Mairie de Magalas

Nom et prénom du correspondant : M.HEY Charles

Fonction : Maire
Adresse : Mairie de Magalas 34480 Magalas
Téléphone fixe : 04 67 36 20 19
Adresse électronique : etatcivil@mairiedemagalas.fr

Magalas est un village dynamique. La commune de Magalas s'est engagée dans une politique axée en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Politique que l'on retrouve aussi au sein de la communauté de communes « Les Avants-Monts du Centre Hérault ». Les contraintes de la vie en milieu rural nécessitent la prise en charge des enfants en périscolaire, en temps méridien et hors temps scolaire.

L'accueil périscolaire est donc ouvert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire, aux heures précédant et suivant la classe.

L'accueil extrascolaire est ouvert aux enfants de l'école Maternelle.
La Salle des Jeunes accueil extrascolaire pour les ados de 11 à 18 ans.

La commune de Magalas a souhaité se donner les moyens matériels et humains pour offrir un accueil de qualité. Afin que cet accueil soit un lieu de vie, de socialisation, d'enrichissement, de respect de l'enfant et de son rythme de vie.

Ce Projet éducatif concerne les enfants de 3 à 18 ans scolarisés dans les écoles de la commune :

ALSH Maternelle
Maternelle : « les petits grains »
Elémentaire : « Ecole du Capitaine Bonnet »
Salle des Jeunes

Ce projet a pour vocation de définir les actions à mener sur 3 ans, de 2014 à 2017.
Des bilans et évaluations régulières seront organisés afin de soulever d'éventuels dysfonctionnements et d'y remédier.

Le projet éducatif a pour but de traduire les engagements, les priorités et les principes de cet accueil proposé par Magalas.

II. Le Cadre d'action

Un projet partagé et concerté

Les dispositions prises dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires impliquent de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires, les temps périscolaires et les temps extrascolaires (associatifs, sportifs, artistiques et culturels...) passés en dehors de la famille et de l'école.

Le projet éducatif territorial de Magalas formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur le territoire pendant l'ensemble de ces temps de vie des enfants.

Il fixe pour 3 ans les axes prioritaires de la communauté éducative, leurs déclinaisons opérationnelles et les moyens d'évaluation. Il a fait l'objet d'une co-construction avec tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre.

L'élaboration du PEDT a fait l'objet de plusieurs phases de concertation

Détailler les diverses concertations préalables (dates, personnes rencontrées.....)

De Janvier à Juin 2016 : réunions en collaboration avec :

- Les enseignants
- Les parents d'élèves
- Les associations
- Le personnel

Mai 2016 : réunion du comité de pilotage :

- Le Maire
- Les élus
- Des parents élèves
- Les directeurs d'école
- Les directrices d'ALP
- Un représentant Caf
- Un représentant jeunesse et sport

III. Les objectifs partagés

L'objectif principal du PEDT est d'offrir un parcours éducatif accessible à tous les enfants au cours de leurs scolarités de la maternelle au CM2.

La définition de ce parcours est le résultat de propositions et d'analyses partagées par l'ensemble des acteurs et a fait l'objet de nombreuses séances de travail au cours des ateliers de concertation qui ont été organisés.

Le parcours éducatif.

- Le parcours éducatif est une suite d'expériences, de découvertes et de temps de pauses, inscrits dans un processus d'évolution. Il doit prendre en compte le respect de l'individualité de l'enfant en tant que personne dans un environnement collectif.
- L'enfant doit évoluer dans un itinéraire favorisant la progression des savoir-être et des savoir-faire.

- Il n'y a pas d'évaluation des enfants mais une évaluation de l'activité. Celle-ci doit pouvoir être réadaptée en fonction des besoins et des évolutions identifiés
- L'objectif principal de ce parcours est de permettre à chaque enfant d'avoir accès aux axes éducatifs du Projet Educatif Territorial au cours de sa scolarité en maternelle et élémentaire
- Il est construit en cohérence entre les différents temps de l'enfant
- Il bénéficie d'un encadrement de qualité et sécurisant

Quatre grands axes éducatifs, identifiés en lien avec les projets d'école et les projets éducatifs des services communaux, ont été déclinés en objectifs lors des différentes phases de la concertation.

1 Favoriser l'épanouissement et l'autonomie des enfants :

« Différente et liée, l'estime de soi c'est s'aimer et s'accepter tel que l'on est. Elle est du ressort de l'intimité et peut s'exprimer dans le « savoir-être ». La confiance en soi se bâtit autour des savoir-faire, des résultats, de la résistance et des échecs. Dans les 2 cas, elles sont le fruit d'une construction lente et permanente, dans le rapport aux autres et à soi ».

Quelques mots clé : Emotions, qualités, partager, s'affirmer

L'accueil collectif est un lieu où l'enfant est en sécurité physique, morale et affective. L'équipe est formée, respecte les règles de sécurité et les valeurs de tous. Cet accueil est un espace où l'enfant s'épanouit au travers des activités proposées afin d'apprendre la socialisation, la tolérance, la reconnaissance et la différence. L'accueil est un lieu de découvertes et d'expression. L'équipe d'animation accompagne l'enfant dans l'apprentissage des gestes et actions de la vie quotidienne adapté à son âge en vue d'acquérir son autonomie.

3 Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité :

Quelques mots clé : respect, individu, singularité, groupe, société, valeurs

« C'est faire partie d'un groupe ou d'une société qui partage les mêmes valeurs, dans le respect de la singularité de chacun. C'est permettre l'épanouissement de l'enfant au sein du

groupe, dans le respect et la tolérance. C'est construire une relation aux autres qui permet à l'enfant de grandir. »

L'accueil périscolaire permet un apprentissage de la vie collective : apprentissage de la séparation, expériences relationnelles différentes, écoute des autres, apprentissage du respect des règles, des limites et du matériel.

L'animateur aide l'enfant à prendre conscience de la conséquence de ses actes. L'enfant pourra se construire et trouver sa place.

Les groupes sont adaptés en fonction de l'âge des enfants mais sans cloisonnement. L'équipe veille à ce que tous les enfants soient acceptés au sein d'un groupe et une attention toute particulière est portée à chacun.

Les échanges sont favorisés entre les enfants et l'équipe d'animation dans une dynamique de respect, de dialogue, d'écoute et de confiance que ce soit dans les temps formels (réunions d'enfants, activités) ou informels (repas...).

Les règles de vie sont établies avec les enfants de façon ludique et positive. Elles sont adaptées aux responsabilités, aux besoins et possibilités de chacun.

4 Encourager les découvertes culturelles, artistiques, scientifiques, numériques , sportives et environnementales

Quelques mots clé : Ouverture, respect, stimuler, les différences, plaisir..

« L'accès à la culture artistique, scientifique et sportive c'est l'ouverture, le lien aux autres, la découverte et la curiosité. L'esprit critique doit être stimulé et aiguisé dans le respect et l'apprentissage des autres. Le plaisir et le jeu sont les éléments moteurs de ces découvertes».

L'enfant va pouvoir se confronter aux particularités du milieu dans lequel il évolue. L'équipe d'animation fait en sorte que l'enfant découvre les structures de la commune et du territoire, en proposant divers jeux ou en travaillant avec des intervenants ayant des compétences particulières.

L'accueil périscolaire ne doit pas vivre repliée sur elle-même, elle doit s'ouvrir vers l'extérieur et doit permettre aux enfants de découvrir leur commune, ses activités, ses espaces naturels... et favoriser les liens intergénérationnels.

L'équipe met en place auprès des enfants une véritable politique d'éducation à l'environnement dans la vie quotidienne et dans les activités.

2 Permettre à chaque enfant de construire son temps de loisirs et d'être « acteur » selon ses choix, son rythme personnel

La garderie périscolaire est un lieu d'apprentissages ludiques. Ce temps appartient aux enfants, ils doivent pouvoir se détendre ou se reposer s'ils en éprouvent le besoin. L'équipe tient compte du rythme de chacun.

Une attention plus particulière sera donnée aux enfants de maternelle pour qui une journée en collectivité est très fatigante.

L'enfant a la possibilité de faire des propositions dans le cadre des règles fixées par l'équipe d'animation. L'enfant exprime ses envies et l'équipe l'accompagne dans la réalisation de ses projets.

L'équipe d'animation propose des activités variées (sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, ludiques) répondant aux besoins des enfants et aux objectifs fixés par le projet éducatif et le projet pédagogique.

Après le goûter, suivi d'un moment de détente, les enfants des classes élémentaires auront la possibilité d'effectuer leurs devoirs dans un espace calme sous la responsabilité d'une animatrice.

Les activités sont proposées dans une dynamique de projet pour que chacun y donne du sens (enfants et animateurs (rices)) et y participe avec plaisir. L'équipe d'animation suscite la créativité, le plaisir et l'imaginaire de l'enfant.

IV. Périmètre et public

Le Périmètre

Territoire de la commune de Magalas

Durée: 3 ans

Nombre de groupes scolaires concernés : 2

1 Ecole Maternelle publique

1 Ecole Elémentaire publique

Le Public

Tous les enfants inscrits dans des écoles publiques maternelles et élémentaires

Maternelle	129
Elémentaire	269

Les enfants inscrits aux activités périscolaires (année scolaire 2016-2017):

<u>Restauration scolaire</u>	Inscrits	Fréquentation
Maternelle	97	65
Elémentaire	216	160

ALP (Accueil de loisir périscolaire)

	<u>matin</u>		<u>soir</u>	
	Inscrits	Fréquentation	Inscrits	Fréquentation
Maternelle	66	15-20	71	25
Elémentaire	117	35	121	35

V. **Etat des lieux et diagnostic**

L'organisation des activités du PEDT s'appuie sur un accueil périscolaire déjà existant et structuré et sur des offres d'activités associatives et municipales importantes et de qualités.

Les atouts du territoire

Les services de la ville de Magalas :

Un service Education-jeunesse-périscolaire structuré avec des taux d'encadrement satisfaisant – 1 pour 10 en maternelle, 1 pour 14 en élémentaire – une directrice en maternelle et en élémentaire et 14 animateurs. Un service culturel et sportif et une école de musique avec des éducateurs sportifs, des bibliothécaires et des enseignants musiciens intervenants en milieu scolaire et en dehors de l'école.

Activités périscolaires et extrascolaires existantes et nombre d'enfants concernés l'année précédant la mise en place du PEDT

Garderie ou accueil de loisirs	OUI / NON	Nombre d'enfants concernés
Existence d'une garderie périscolaire (non déclarée) le mercredi école maternelle 11h45-12h le mercredi école élémentaire 11h30-12h	Oui	Maternelle : 27 inscrits et fréquentation 5 Elémentaire : 72 inscrits et fréquentation 20
Existence d'un accueil de loisirs périscolaire (élémentaire et maternelle)	Oui	Maternelle : 71 inscrits Elémentaire : 121 inscrits
Existence d'un accueil de loisirs Extrascolaire pendant les vacances	Oui	Maternelle : 101 inscrits sur 2016 Elémentaire : 0

Des équipements répartis sur le territoire :

Scolaire	Périscolaire	Sports	Culture	Environnement	Salles
1 école maternelle neuve (5 classes) 1 école élémentaire rénovée (13 classes) Mobilier scolaire Salle informatique	2 salles de cantine 2 ALP 1 ALSH Matériel pédagogique et manuel Jeux sportifs et de société Livres Aire de jeux	1 stade de foot 1 gymnase 1 mur d'escalade 1 plateau sportif 2 terrains de tennis Terrains de pétanque Stade d'athlétisme 1 salle sport 1 parcours de santé	1 médiathèque 1 école de musique	1 sitcom	1 Maison pour tous avec scène (théâtre) 1 médiathèque 5 salles municipales Foyer 3 ème âge

Les associations

Des associations intervenant à l'école et en dehors, auprès des enfants, dans les domaines de la culture, de l'art, du loisir et du sport. La commune met en oeuvre une politique axée sur le

sport et la culture accessibles à tous les jeunes en subventionnant toutes les associations, en aidant ponctuellement les plus dynamiques.

Tissu associatif	Nombre d'associations intervenant	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc..)
Existence d'offres d'activités associatives pour les enfants et les jeunes	JUDO THEATRE	Sport Culturelle

Dispositifs existants

Projet Éducatif local (PEL)	Oui	Non	Contrat Local d'éducation artistique (CLEA)	Oui	Non
Contrat Éducatif Local (CEL)	Oui	Non	Contrat « territoire lecture » (CTL)	Oui	Non
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	Oui	Non	Projet territorial d'éducation artistique	Oui	Non
Contrat de ville (CUCS)	Oui	Non	Enseignements artistiques spécialisés	Oui	Non
Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	Oui	Non	Les différents dispositifs de soutien à la parentalité	Oui	Non
Accompagnement éducatif (secteur sport)	Oui	Non			
Autres/observations :					

Les locaux et les équipements

Des possibilités d'accueil étudiées à proximité des groupes scolaires.

Equipements communaux
Ecole maternelle « *les petits grains* »: 129 élèves

Equipement	Temps de déplacement
Salles de classe	aucun
Salle de cantine	aucun
Salle de garderie	aucun
Agrandissement garderie	aucun

Equipements communaux
Ecole Élémentaire du Capitaine Bonnet : 267 élèves

Equipement	Temps de déplacement
------------	----------------------

Salles de classe	aucun
Salle de cantine	aucun
Salle de garderie	aucun
Salle convivialité	3 minutes
Stade	10 minutes
Ecole de musique	10 minutes
Gymnase	15 minutes
Médiathèque	3 minutes

Les moyens humains

Education Nationale	Services Municipaux	Associations	Intervenants Extérieurs
Professeurs et enseignants volontaires	Animateurs périscolaires Educateurs sportifs Musiciens enseignants Bibliothécaires	Association du village (Théâtre)	Intervenants sportifs (Judo) Intervenants culturel (musique,hip hop)

Les contraintes

La disponibilité des locaux dans les écoles pour l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants et l'adaptation de ces locaux aux activités.

Des contraintes d'organisation et de sécurisation relatives à l'accroissement des effectifs dans les nouveaux temps d'accueil.

Identification des nouveaux besoins pour la mise en œuvre du PEDT

Afin de favoriser la découverte de nouvelles activités ou sport, nous devons faire appel à des intervenants extérieurs et de fait nous devons les rémunérer en conséquence. De plus il sera nécessaire de demander une dérogation au niveau de l'encadrement des mineurs.

VI. Les horaires validés par la DASEN

Ecole Elémentaire «Capitaine Bonnet »

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

ALP 7h30 -8h20	Temps scolaire 8h30-11h45	Temps méri dien 11h45 – 13h35	Temps scolaire 13h45- 15h45	Temps d'activités périscolaires 15h45-16h45	ALP 16h45 – 18h20
-------------------	---------------------------------	--	--------------------------------------	--	-------------------------

Mercredi

ALP 7h30-8h20	Temps scolaire 8h30-11h30	ALSH A partir de 12h
------------------	------------------------------	-------------------------

Ecole Maternelle « les petits grains »

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

ALP 7h30-8h35	Temps scolaire 8h45-12h	Temps méri dien 12h-13h25	Temps scolaire 13h35- 15h35	Temps d'activités périscolaires 15h35-16h30	ALP 16h30- 18h20
------------------	-------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	--	------------------------

Mercredi

ALP 7h30-8h35	Temps scolaire 8h45-11h45	ALP A partir de 12h
------------------	------------------------------	------------------------

VII. Mise en œuvre du PEDT

Instance d'élaboration et de concertation du PEDT

Comité de pilotage :

- Un représentant du ministère de la cohésion sociale
- Un représentant de la CAF
- Le maire de Magalas : Charles Hey
- Les membres de la commission municipale des affaires scolaires
- Les directeurs des écoles élémentaire et maternelle
- Les parents d'élèves élus
- Les directrices des ALP et ALSH et deux représentants des animateurs extérieurs
- Un représentant de chaque association impliquée

Rôle et modalités de fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunira une fois par an, pour évaluer le projet et apporter les modifications nécessaires.

Coordinateur du projet assuré par

Nom et prénom du coordonateur : Robert Cécile

Fonction, statut et qualification : Adjointe aux affaires scolaires

Quotité de travail dédiée à la mission de coordination :

Téléphone : 06 23 30 84 89

Adresse électronique : c6-robert@wanadoo.fr

Existence d'espaces de concertation et de groupes de travail

A chaque fin de période, la commission Municipale, les directeurs des ALP et les animateurs feront une évaluation des actions déroulées et prépareront les animations à venir.

En cas de dysfonctionnement dans le déroulement des actions, les directeurs ou les responsables pourront provoquer une réunion de concertation.

En fin d'année scolaire une réunion du Comité de pilotage sera organisée pour faire le bilan général des actions.

Objectifs attendus du PEDT

Ce sont des activités éducatives de découverte et d'initiation basées sur les 4 axes éducatifs en garantissant l'accès à tous les enfants.

Elles sont mises en place en fonction de la spécificité de chaque école, de ses projets et des ressources disponibles.

Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne se limitent pas à des activités dites d'éveil, mais prennent en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement.

Les ateliers éducatifs

Les ateliers sont organisés sous la forme de 5 Cycles de 5 à 7 séances par année scolaire, positionnés entre chaque période de vacances scolaires.

Ils sont encadrés par des personnels et intervenants qualifiés (agents communaux, animateurs associatifs, éducateurs des clubs sportifs, bénévoles et autres partenaires) et s'inscrivent dans le parcours éducatif de l'enfant.

Les activités récré-actives

Ces activités s'inscrivent également dans le cadre des 4 axes prioritaires. Elles sont orientées essentiellement sur le principe du temps libre, de la détente et du repos et encadrées par des animateurs.

Mise en œuvre des activités périscolaires du PEDT

Les accueils de loisirs périscolaires (ALP)

Nombre d'ALP	Nom De l'ALP	Nom et prénom du directeur	Diplôme du directeur	Effectifs max. réellement accueillis		Nombre d'animateurs présents
				-6 ans	6/11 ans	
2	ALP élémentaire	Stéphane CROS Virginie PAVIA	Bafd/BPJEPS LTP bafd	0	140	13
	ALP Maternelle	GOUGUENHEIM Marjorie	Bafd stagiaire	80	0	7

Les ALP se déroulent au sein des écoles dans des salles propres aux ALP et adaptées.

Demande de réduction des taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires, pour une durée de 3 ans (1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 mineurs de 6 ans et plus) :

L'accent étant mis sur une réussite de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, nous souhaitons offrir un accueil de qualité mais nos ressources ne nous permettent pas de recruter définitivement de nouveaux animateurs. Le nombre d'enfants par groupe sera en fonction de l'activité proposée.

Nous sollicitons la signature d'un PEDT pour bénéficiaire de dérogations :

	OUI	NON
Aux taux d'encadrement nouvelles plages de votre ALP	X	
Aux taux d'encadrement pour toutes les plages de votre ALP	X	
Pour intégrer les intervenants extérieurs aux taux d'encadrement de votre ALP	X	
Pour ouvrir un ALP avec fonctionnement d'1 heure par jour minimum au lieu de 2 heures par jour		X

Les associations intervenant

Activité	Structure	Agrément éventuel	Nom, Prénom et	Nombre d'enfants participants	Observations (dont

		(sport, jeunesse, culture, EN...)	qualification de(s) intervenant(s)	et tranche d'âge	existence d'une convention)
Théâtre	Maison pour tous	néant	Martine SIMONO Bafa	18 enfants	convention
Musique	Ecole de musique	néant	Piazza Cécile Cap petite enfance et diplôme enseignement artistique	18 enfants CP-CM	Contrat

Autres :

Les activités se déroulent au sein de l'ALP, dans les salles municipales et les complexes sportifs. Les groupes d'enfants, par activité, sont répartis en fonction de leur âge.

Modalités d'inscription

Inscription pour une période de 7 semaines et par tranche d'âges (Cycles I,II et IV).

Les inscriptions se feront soit directement auprès des directeurs d'ALP soit au secrétariat de la mairie.

Modalités d'information aux familles

Un questionnaire sera distribué aux familles. Le planning sera affiché dans les différents lieux d'accueil périscolaires.

Tarification

Gratuité du temps d'accueil périscolaire (1heure suivant la classe).

VIII. L'encadrement

Un encadrement professionnalisé

3 1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement

4 2 ALP

- 5 2 directrices référents dans chaque groupe scolaire,. Elles sont l'interface entre la Commune et le terrain.

Elles construisent et proposent le projet pédagogique concernant l'accueil de mineurs, organisent et coordonnent la mise en place des activités qui en découlent et encadrent les équipes d'animation. Elles sont garant des objectifs du PEDT.

Elles ont des missions de relations fonctionnelles directes :

- 1- Avec les équipes (coordination, suivi individuel, évaluations)
- 2- Avec les familles (Relais d'informations)
- 3- Avec les enfants (suivi de comportement, mesures)
- 4- Avec les enseignants (partage des locaux, règles de fonctionnement)
- 5- Avec les Services administratifs

- 6 La mobilisation des agents qualifiés de la commune

Educateurs sportifs

Musiciens enseignants

ATSEM

- 7 La formation des personnels :

Accompagnement des ATSEM dans l'évolution de leur métier

2 agents CAE sont actuellement en formation BAFA.

IX. L'évaluation

- 1- Evaluation globale du PEDT

Une fois par an en comité de pilotage et à chaque fin de période en commission municipale avec les directeurs d'ALP et les animateurs.

Indicateurs :

- Favoriser les relations dans une dynamique de respect, d'écoute et de confiance entre :

- * les enfants
- * l'équipe d'animation et les enfants
- * l'équipe et les familles
- * l'équipe et l'école
- * les membres de l'équipe entre eux

-Adaptation et disponibilité des locaux

-Nombre d'animateurs ayant bénéficié d'une formation

-Nombre d'associations et professionnels intervenants

-Effectifs et assiduité des enfants

- 2- Evaluation des ateliers éducatifs

A chaque réunion du comité de pilotage

Indicateurs :

-Fréquentation des différents ateliers

- Assiduité des enfants
- Qualification des intervenants
- Respect du cadre « parcours éducatifs »
- Utilisation et adaptation des locaux et matériels utilisés
- Satisfaction des enfants et des parents
- Nombre d'inscrits en totalité

ANNEXES

Annexe 1 :

Projet Educatif

Annexe 2 :

Liste écoles concernées

- Ecole maternelle « Les petits grains »
Chemin de la Montagne, 34480 Magalas
Téléphone : 04 67 36 20 19

- Ecole élémentaire « Capitaine Bonnet »
4 rue du capitaine Bonnet, 34480 Magalas
Telephone : 04 67 36 38 33

Annexe 3

Emplois du temps

Annexe 4

Documents fournis aux familles

Signataires du Projet Educatif Territorial

Le Maire

**Le Directeur de la Caisse
d'allocations familiales de l'Hérault**

**La Directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Hérault
agissant sur délégation du recteur
d'académie**

Le Préfet de l'Hérault